

Conseillers en exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 3
Absents non représentés : 0

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le 29/03/2024

ID : 014-211407127-20240326-06CM2024017-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/03/2024**

Référence de la délibération : 06-CM-2024-017
Date de convocation du CM : 13/03/2024

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 26/03/2024**

06-CM-2024-017 – Approbation des subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-11,
Vu la commission Sports et la commission Associations Animations, culture et cérémonies du 11 mars 2024,
Vu la commission Finances, personnel, Administration générale du 12 mars 2024,

Considérant que les associations troarnaises concourent à favoriser les liens entre les habitants et permettent de développer les activités sportives et culturelles au bénéfice des habitants de Troarn,
Considérant les avis émis par les commissions « Associations sportives » et « Associations animation, culture et cérémonies » qui se sont réunies le 11 mars 2024,

Après en avoir délibéré,

M. Dominique Normand, Mme Danielle Alves et Mme Karine Loisel exerçant, chacun en ce qui le concerne, des responsabilités dans une association concernée par le versement d'une subvention ne prennent pas part au vote,

Le Conseil Municipal, par 24 voix exprimées, à l'unanimité,

- Article 1 :** **APPROUVE** les propositions de subventions précitées selon le tableau joint à la présente délibération.
- Article 2 :** **DIT** que le versement des subventions sera effectué en une seule fois.
- Article 3 :** **DIT** que pour les associations « APE Les enfants d'abord », « Danse » et « Tennis Club », le versement de la subvention est conditionné à l'apport des éléments demandés par les commissions « Associations sportives » et « Associations animation, culture et cérémonies » lors de leur réunion du 11 mars 2024.
- Article 4 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à leur versement.
- Article 5 :** Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
 - Monsieur le Comptable public.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa publication le et sa transmission au contrôle de légalité le.
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Maire,

Christian LE BAS





06-CM-2024-017- Tableau des subventions aux associations

Associations	Montant
Associations culturelles	
Amicale des donneurs de sang	250
APE collègue	400
APE Les enfants d'abord	600
Bibliothèque et culture pour tous	1 500
Comité de jumelages	4 000
Danse	1 000
L'Atelier de Troarn	300
Art en vie	600
Amis des marais de la Dives	225
Les cheveux d'argent	900
Les têtes de l'art	2 000
UNC Anciens combattants	500
Troarn Bures Amitiés	100
Graines de possible	300
Secours catholique	620
Secours populaire	400
Associations sportives	
Athlétisme EST	500
BEST Basket	5 000
Cyclos	500
Football Club Troarn	9 000
Gymnastique plurielle	1 000
Hand BEST	6 000
Judo	4 500
Pétanque étoile sportive	1 600
Rando pour tous	300
Tennis club	1 000
Tennis de table	2 000
TOTAL	45 095

CM DU 26 MARS 2024

